

**Handicap.** L'Association des paralysés de France s'est associée à une plainte déposée hier tout en dénonçant le mépris général envers l'accessibilité.

# A Béziers, l'APF sort les griffes contre France Loisirs

■ « Soit c'est de l'incompétence, c'est de la discrimination », note Emmanuel Loustalot, directeur de la délégation héraultaise de l'Association des paralysés de France (APF). Ce mardi matin, l'association annonçait, au Club de la presse de Montpellier, le dépôt imminent d'une plainte contre la boutique France Loisirs de Béziers. En effet, l'établissement aurait récemment procédé à des travaux le rendant difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite, alors qu'il leur était auparavant plus simple d'entrer. Depuis 2009 les établissements recevant du public (ERP) sont pourtant obligés d'intégrer ces normes d'accessibilité lorsqu'ils effectuent de travaux, ou au minimum de ne pas aller à leur encontre.

Cette plainte a été déposée hier à titre privé, puis l'APF s'est constituée partie civile. La boutique, pour sa part, a assuré que « les handicapés rentraient ». « Maintenant, on ira en justice, puisqu'il n'y a que ça qui marche », lâche Muriel Bornuat, de l'APF Hérault, appuyée par le directeur E. Loustalot : « Alors que l'APF les a informés en amont, ils ont préféré nous ignorer. »

L'occasion pour Alain Mirault, de l'APF-Hérault, mais aussi Guy Martin, de l'antenne de Béziers, de crier leur ras-le-bol. Alors qu'une loi de 2005 prévoyait la mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des ERP avant le 1er janvier 2015, Matignon a récemment annoncé un répit de 3, 6 et 9 ans (suivant la situation). Un aveu d'échec devant la non-confor-



Au Club de la presse, l'APF n'a pas caché son ras-le-bol. PHOTO R. ANFOUSSI

mité de la majorité du parc, alors qu'environ 10% de la population française vit avec un handicap. Cela étant dit, même avec un coût total de mise aux normes relativement faible, estimé à 20 milliards d'euros sur 10 ans, on n'en attendait pas moins des apôtres de l'austérité.

## La charte de la honte

Face à ce constat, l'association a envoyé, en vue des municipales 2014, une charte à l'ensemble des partis politiques de l'Hérault. A travers celle-ci, les futurs élus pou-

vaient prendre, à titre individuel, 10 engagements en faveur des personnes handicapées, que ce soit au niveau de l'accessibilité, de la santé, de la culture ou encore de l'emploi. 17 candidats seulement l'auraient signée, dont seulement 2 sur Montpellier. Ce qui n'a pas empêché certains de mettre en avant leur engagement pour l'accessibilité dans leur programme.

Et quid de la « conception universelle », qui permettrait d'intégrer aux nouveaux bâtiments des dispositifs pour tous types de handicaps ? Ici l'APF, tout en respectant

le positionnement artistique des architectes, pointe un manque criant de formation à ces problématiques dans les écoles. De plus, elle souhaiterait pouvoir débattre avec les Architectes des bâtiments de France lors de travaux dans des lieux classés.

Enfin, elle déplore un déficit plus global de volonté politique et industrielle, illustré par ces propos d'A. Mirault : « J'achète toujours les fauteuils en Allemagne et les batteries en Suède ». Et les discriminations en France ?

NICOLAS PIERRE

L'HERAULT DE JOUR 20. Mars. 2014